

Image not found or type unknown



## Boite aux lettres du domicile et vie privée d'un élu

Par **chico2235**, le **10/11/2015** à **13:44**

Bonjour,

Je réside dans une ville de plus de 200 000 habitants. J'ai déposé dans la boîte à lettres d'un élu un courrier relevant de la vie de la cité et plus particulièrement il s'agit d'une question de notre environnement proche : trop grand trafic automobile). En fait nous sommes voisins.

Je souhaiterais savoir si cela constitue une atteinte à la vie privée de l'élu ?

Avec mes remerciements.